



Erreur de la banque sur report d'échéance sur prêt immobilier

Par **sophie b**, le **16/11/2016** à **21:21**

Bonjour à tous,

Pour essayer de faire le plus clair et le plus bref possible, j'ai demandé un report d'échéance sur un prêt à la consommation à ma conseillère bancaire et celle-ci s'est trompée et l'a fait sur mon prêt immobilier. Cette demande a été faite par écrit et l'erreur reconnue. Maintenant le soucis c'est que mon prêt immobilier est un prêt capé 1 et sur mon dernier tableau d'amortissement, suite à cette erreur, le montant total des intérêts s'est vu augmenté de 248.47€. Sûrement car l'échéance supplémentaire en fin de prêt, dû au report, n'a pu être supprimée. Je n'ai également plus la possibilité en cas de besoin dans le courant de l'année de faire une demande de report puisque, même si l'opération a été annulée elle reste effectuée. La banque me propose le remboursement de ces 248.47€. Cependant, si mon taux augmente l'année prochaine, ce montant augmentera certainement aussi... De plus comment évaluer le montant du préjudice en fonction de l'article 1147?

Je remercie d'avance les personnes qui se pencheront sur mon problème.